



REPUBLIQUE DU CONGO

**DECLARATION A LA 27^{ème} SESSION DU COMITE DES FORETS DE LA FAO
Rome, 22 juillet 2024, siège de la FAO**

Point 4 de l'ordre du jour

Thème :

« Situation des forêts du monde en 2024 : innovation dans le secteur forestier pour un avenir plus durable ».

Monsieur le Président de séance ;

Distingués participants ;

Mesdames, Messieurs ;

En ces temps d'accélération du changement climatique couplé à une croissance démographique, et par conséquence d'accroissement des besoins en biens et services produits par les forêts, la République du Congo, mon pays, est très honoré de prendre part à la 27^{ème} session du Comité des forêts, notamment pour contribuer à la qualité des échanges sur une thématique cruciale, à savoir : **la situation des forêts du monde en 2024 et parler des innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable.**

J'aimerais dire d'emblée que la République du Congo s'aligne sur la déclaration du Groupe Régional Africain relatif à ce point 4.

Mesdames, Messieurs ;

Pour ce qui est de la situation de mon pays, les 23,5 millions d'hectares de forêts qui couvrent 69% de notre territoire national, accusent un taux de déforestation de 0,06%, l'un des plus faibles au monde, ce qui permet un bilan carbone positif dû à sa capacité de séquestrer des tonnes d'équivalent carbone.

Ces forêts naturelles fournissent :

- de nombreux produits forestiers ligneux et non ligneux,
- le bois énergie, qui est la principale source d'énergie pour 90% des ménages, ainsi que
- les terres fertile essentiellement pour une agriculture itinérante sur brulis, en vue d'une production qui contribue à nourrir une population en constante augmentation, estimée à ce jour à 5,5 millions d'habitants, dont environ 70% sont établis dans les deux principales villes du pays.

Sur quinze (15) millions d'hectares des forêts naturelles dédiées à la production de bois d'œuvre, 8 millions d'hectares sont aménagées, dont 4,5 millions d'hectares certifiées.

En terme de volume, leur possibilité est évaluée à environ 8 millions de m³ portant sur 300 essences.

A côté des forêts naturelles, subsistent des forêts plantées qui couvrent environ 80 000 hectares, dont la majeure partie est plantée en savane, principalement avec des essences exotiques à croissance rapide tels que l'eucalyptus, l'acacia, le pin, etc.

La République du Congo dispose d'un réseau de 17 aires protégées - y compris des aires marines – qui couvre environ 4 millions d'hectares, constitué de 5 Parcs Nationaux, de Réserves et Sanctuaires, renforcé le million d'hectares des séries de conservation et de protection circonscrites dans les plans d'aménagement des unités forestières concédées.

A l'échelle du Bassin du Congo, dont la couverture forestière totale est estimée à plus de 200 millions d'hectares, avec une capacité de stockage de carbone estimée à 80 milliards de tonnes équivalent carbone et un taux de déforestation faible, faisant de ce bassin le premier en terme de séquestration du Carbone avant celui de l'Amazonie.

Mesdames, Messieurs ;

Ce tableau quelque peu reluisant ne saurait cependant occulter les nombreux défis auxquels font face les forêts congolaises, partant celles du Bassin du Congo, dans le contexte mondial actuel, à savoir :

- les coupes illégales de bois,
- la déforestation non planifiée et la dégradation forestière,
- la sécheresse, les incendies,
- la perte de la biodiversité.

Face à ces défis, l'innovation dans le secteur forestier se révèle être une nécessité impérieuse. C'est pourquoi, en sus d'une part, des innovations à caractère scientifique, technique et social qui ont marqué les années 70, 90 et 2000, notamment le clonage des eucalyptus et la création des unités pilotes d'aménagement de reboisement et d'agroforesterie, UPARA en sigle, et d'autre part celles portées par la nouvelle loi forestière, dont entre autres, (i) le partage de la production totale de grumes ; l'institution de la taxe de résidu en vue d'optimiser l'utilisation de ressource ligneuse et la limitation à 5 hectares, la taille des plantations agroindustrielles à implanter en zone forestière, en sus de cela, disais-je, il nous faut faire encore plus et mieux. C'est tout le sens de notre attente envers la FAO, notamment pour les facilitations qu'il lui revient de mettre en place pour aider à repenser et réinventer nos approches de gestion et de protection des forêts.

Couplés aux innovations technologiques issues d'une recherche scientifique proactive et tous azimuts, ces mesures législatives et réglementaires innovantes sont essentielles pour la conservation des forêts et doivent être valorisées dans nos stratégies de gestion.

Enfin, il est crucial de renforcer la coopération internationale, car les défis auxquels nous faisons face sont globaux et nécessitent une réponse collective. La proposition d'une Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement qui a fait l'objet d'une première conférence internationale à Brazzaville du 2 au 5 juillet derniers, en est une illustration et procède de cette volonté d'agir ensemble.

La République du Congo appelle donc à l'adhésion de tous à cette initiative et au partage de nos connaissances, nos technologies et nos meilleures pratiques pour construire ensemble un avenir où les forêts prospèrent et continuent à fournir leurs multiples bienfaits à l'humanité.

Je vous remercie.